**informations municipales / vie associative / à l’école / près de chez vous / au Sicoval / à votre service**

**PECHBUSQU’**INFO

**BRÈVES - J u i n 2020 2**

**Conseil Municipal du 5 février 2020** :

**1 - Signature convention Contrat Enfance Jeunesse :**

La CAF de la Haute Garonne a apporté un soutien financier à la commune pour toutes les actions liées au Contrat Enfance Jeunesse signé avec le territoire du Sicoval. Le contrat en cours prend fin au 31/12/2019. Ce dispositif n’est pas renouvelé. La CAF 31 s’engage dans une nouvelle démarche plus globale et transversale de contractualisation avec l’instauration d’une Convention Territoriale Globale (CTG). Elle englobe tous les champs d’intervention de la branche famille tels que la petite enfance, l’enfance, la jeunesse, la parentalité, l’accès aux droits, l’inclusion numérique, l’animation de la vie sociale, le logement, …

Ce nouveau cadre politique permet le maintien des financements par des bonifications versées directement aux gestionnaires d’actions éligibles.

Le portrait de territoire 2018, élaboré par le Sicoval et base de travail du diagnostic territorial, a permis de définir 3 enjeux :

* Partenariat : partager, relier, fédérer
* Cohésion sociale : vivre ensemble, appartenance, entraide
* Numérique : donner du sens, soutenir le lien social, préparer l’avenir.

Cette démarche est construite en deux temps :

* Définition des enjeux et des objectifs du projet social de territoire (convention)
* Déclinaison d’un plan d’actions, travaillé en ateliers partenariaux durant l’année 2020, avec les nouvelles équipes municipales (avenant complétant la convention)

Le Conseil municipal, **p**rend acte du terme du CEJ au 31.12.19 et décide de s’engager dans une nouvelle démarche de partenariat avec la CAF 31 en approuvant la Convention Territoriale Globale qui prend effet au 1er janvier 2020 et pour une durée de 5 ans.

2 - **Classement de la voirie et des réseaux divers du lotissement « Bounot » dans la voirie communale.**

La reprise sera effectuée dès la fin des travaux après que l’association des habitants ainsi que la SAS « la maison des coteaux » ont donné leur accord pour cette reprise de VRD.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de cette prise en charge et d’autoriser le promoteur à mettre en place la procédure administrative consécutive.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte cette proposition à l’unanimité des membres présents et autorise Monsieur le maire à mettre en place la procédure administrative nécessaire.

**3 - Demande de subvention pour équipement sportif extérieur :**

Le Conseil Municipal est informé qu’il conviendrait d’acquérir un équipement extérieur de fitness (barre fixe et Dips). Ces aménagements sportifs sont une réponse à la prise en compte de l’évolution des pratiques sportives faisant suite à une demande d’un groupe de jeunes pechbusquois. Ces installations permettent de répondre à une attente de publics diversifiés pour une pratique libre d’activités physiques pour tous, dans l’espace public.

Le Conseil décide d’acquérir un ensemble fitness extérieur, sollicite le Conseil Départemental pour une subvention au taux le plus le plus élevé possible et de financer cette opération sur le budget 2020 en section d’investissement sur la base suivante :

* + *Dépenses HT* 1580.00 €
  + TVA 316.00 €
  + Subvention Département espérée 632.00 €
  + FCTVA 311.00 €
  + Autofinancement 953.00 *€*

4 -  **Demande de subvention pour sécurisation accès locaux communaux :**

Le Conseil Municipal est informé de la nécessité de sécuriser les accès communaux (Mairie, Groupe Scolaire, Salle Polyvalente, Maison des Associations) dans le cadre du R.G.P.D.. Aujourd’hui notre installation de fermeture mécanique n’est plus adaptée à tous nos accès, de ce fait il conviendrait de la remplacer par une installation de fermeture magnétique et numérique. Cette technologie de fermeture est un moyen de contrôler et de sécuriser d’une manière centrale les espaces sensibles de la commune avec une surveillance des portes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d’acquérir cette installation, de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention au taux le plus le plus élevé possible et de financer cette opération sur le budget 2020 en section d’investissement sur la base suivante :

* + Dépenses HT 5834.40 €
  + TVA 1458.60 €
  + Subvention Département espérée 2333.60 €
  + FCTVA 1196.05 €
  + Autofinancement 3763.35 €

**5 - Autorisation donnée au Maire pour ester en justice dans le cadre des nuisances sonores aéroportuaires sur la commune :**

Le Service de la Navigation Aérienne Sud (SNA) de l’aviation civile a lancé en septembre 2019 l’expérimentation de nouvelles trajectoires (Fisto et Lacou) pour les avions au départ de Toulouse Blagnac afin de sécuriser le trafic de l’aéroport, sans concertation préalable avec les élus des communes concernées (Pechbusque, Auzeville-Tolosane, Vieille-Toulouse et Ramonville Saint-Agne, Toulouse). Après les multiples plaintes des habitants, des élus locaux et la saisine du préfet, pointant notamment des carences au niveau de la sécurité, l’importante gêne sonore, et l’impact écologique, l’aviation civile a mis fin à son expérimentation le 02 janvier 2020, en imposant aux compagnies aériennes une nouvelle procédure de départ. Or depuis l’introduction de cette seconde expérimentation, les nuisances pour la commune ont augmenté de façon importante, menaçant la qualité de vie et la sécurité de ses habitants et impactant sérieusement le bon fonctionnement du groupe scolaire, situé à l’endroit même où les avions sont en plein virage (réacteurs orientés vers l’école)

Considérant qu’il est nécessaire de défendre les intérêts de la commune et de ses habitants dans cette affaire, le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents autorise le Maire à ester en justice et à signer toutes les pièces nécessaires à la défense des intérêts de la commune dans cette affaire.

**6 - Création d’un poste de Rédacteur Territorial à compter du 1er Avril 2020 à temps non complet (28 heures par semaine) :**

Le Conseil Municipal est informé que depuis le 1ier mars 2005, un adjoint administratif a été recruté pour effectuer les travaux de secrétariat, de comptabilité, de paie ainsi que la gestion inhérente au fonctionnement de la collectivité. Compte tenu de la qualité du travail accompli et devant le développement des domaines d’intervention correspondant en fait au profil du poste de rédacteur, Monsieur le Maire propose la création d’un emploi de rédacteur territorial

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents décide de créer le poste de Rédacteur Territorial, à temps non complet pour 28 heures hebdomadaires à compter du 1er mai 2020.

**7 - Ligne de Trésorerie :**

Le Conseil Municipal est informé de la nécessité de contacter auprès de la Caisse d’Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court dans l’attente du versement de subventions et de la vente du terrain communal.

La ligne de trésorerie interactive, permet à l’emprunteur d’effectuer des demandes de versement de fonds et des remboursements exclusivement par le canal internet. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à contacter une ligne de trésorerie d’un montant maximum de 500 000€ et de prendre l’engagement à effectuer les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive

**8 -Questions diverses :**

* **Salle polyvalente**

Le Conseil Municipal est informé que la partie extension de la salle polyvalente est pratiquement terminée et sera accessible au public dès le 24 février 2020, de ce fait les associations pourront reprendre leur activité dès cette date.

* **Déploiement fibre optique**

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, des travaux sont réalisés dans la commune afin de donner accès aux bâtiments communaux et aux habitations de la commune. La commune devrait être équipée dès la fin d’année 2020.

**Elections Municipales du 15 mars 2020 :**

**Inscrits : 746 Votants : 287 Exprimés : 273 % Abstention : 61,5**

**Ont été élus dans l’ordre alphabétique :**

* **M. Adelin BAIGET – M. Didier BELAIR – Mme Muriel BONHOMME - Mme Laurence BORY – M. Anthony ELARBI – M. David GIROTTO - Mme Camille HERBULOT – Mme Bérengère KOROTKOFF-BONNET – Mme Sophie MARTIN - M. Didier MARTY – Mme Stéphanie REMAZEILLES – M. Pascal SAUVAGNAC – M. Pierre VAISSET – M. Jacques VENTRE – Mme Barbara WATTIEZ**

**Conseil Municipal du 23 mai 2020 :**

**1 - Election du Maire :**

Chaque conseiller municipal, à l’appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

**Monsieur M. Didier BELAIR a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.**

**2 - Détermination du nombre d’adjoints :**

Vu le CGCT et notamment articles L 2122-1 et L 2122-2 précisant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans qu’il puisse excéder 30 % de l’effectif légal du Conseil Municipal, le conseil municipal décide de fixer à quatre le nombre d’adjoints au Maire pour la durée du mandat***.***

**3 - Election des adjoints :**

Chaque conseiller municipal, à l’appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

* **Monsieur Adelin Baiget a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.**
* **Monsieur Pierre Vaisset a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.**
* **Madame Sophie Martin a été proclamée Troisième Adjointe et a été immédiatement installée.**
* **Monsieur Didier Marty a été proclamé Quatrième Adjoint et a été immédiatement installé.**

**4 - Election des membres du Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale :**

Chaque Conseiller Municipal, à l’appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l’a remis fermé au Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Ont obtenu :

* Madame Sophie Martin 15 voix
* Madame Stéphanie Remazeilles 15 voix
* Madame Barbara Watiez 15 voix
* Madame Laurence Doussinet 15 voix

**Mesdames Sophie Martin, Stéphanie Remazeilles, Barbara Wattiez, Laurence Doussinet ont été proclamées déléguées et ont déclaré accepter ce mandat.**

**5 - Désignation des délégués à la Commission Territoriale du SDEHG**

Le maire explique que le Syndicat Départemental d’Energie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département. À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la commission territoriale du SDEHG dont il relève. Les 52 commissions territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au comité syndical.

**Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

|  |  |
| --- | --- |
| Indiquer les nom et prénom des candidats | Nombre de suffrages obtenus |
| BAIGET Adelin | 15 |
| VAISSET Pierre | 15 |

**Les 2 délégués élus à la commission territoriale du SDEHG sont :**

* M. Adelin Baiget Titulaire
* M. Pierre Vaisset remplaçant

**6 - Désignation des représentants à la commission locale des charges transférées :**

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 6 février 1992 portant sur l’administration territoriale de la République a institué une commission locale chargée d’évaluer les transferts de charges entre les communes membres et la Communauté d’Agglomération SICOVAL. Cette commission qui s’est réunie lors de chaque transfert de charges est composée d’un membre titulaire et d’un membre suppléant par commune.

Aussi, suite aux élections municipales générales, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

**- en qualité de délégué titulaire : Monsieur Pierre Vaisset**

**- en qualité de délégué suppléant : Monsieur Didier Marty**

**7 - Désignation des délégués au Syndicat Mixte pour la Réhabilitation de l’ancienne Décharge de Drémil Lafage :**

Monsieur le Maire précise qu’il appartient à la commune de procéder à la désignation de ses représentants au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale conformément aux dispositions des articles L 5211-6 e L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire précise qu’il est nécessaire de désigner de nouveaux délégués à ce syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

* **1 délégué titulaire : Didier BELAIR**
* **1 délégué suppléant : Adelin BAIGET**

**8 - Désignation des délégués au Syndicat Mixte pour l’Etude et la Protection de l’Environnement dans la Haute Garonne :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il y a lieu d’élire un délégué titulaire représentant la commune au Syndicat Mixte pour l’Etude et la Protection de l’Environnement dans le Département de la Haute-Garonne ; lui propose donc de procéder à cette élection ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

* **1 délégué titulaire : Pierre Vaisset**
* **1 délégué suppléant : Adelin Baiget**

**9 - Election des membres de la Commission d’appel d’offres :**

* **Exposé des motifs**

Vu l‘article 22 du Code des Marchés Publics ;

Considérant que la composition de la Commission pour une commune de moins de 3 500 habitants est la suivante :

* Le Maire Président ou son représentant,
* 3 membres titulaires du Conseil Municipal élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
* 3 membres suppléants élus sur la même liste que les titulaires selon le même mode d’élection.

Sont donc déclarés élus :

3 délégués titulaires :

* **Monsieur Didier Marty**
* **Monsieur Sauvagnac Pascal**
* **Madame Camille Herbulot**

3 délégués suppléants :

* **Madame Bérengère Bonnet**
* **Madame Stéphanie Remazeilles**
* **Monsieur Jacques Ventre**

**10 - Election des délégués aux commissions municipales :**

Suite au renouvellement des Conseillers Municipaux, il convient d’élire de nouveaux délégués à la Commission de l’Urbanisme et à la Commission des Finances.

Sur leur proposition,

* **Ont été déclarés membres de la Commission d’Urbanisme :**
* **Madame Stéphanie Remazeilles**
* **Madame Barbara Watiez**
* **Monsieur Jacques Ventre**
* **Madame Laurence Doussinet**
* **Monsieur Anthony Elarbi**
* **Monsieur David Girotto**
* **Madame Bérengère Bonnet**
* **Monsieur Pascal Sauvagnac**
* **Ont été déclarés membres de la Commission des Finances :**
* **Monsieur Didier Marty**
* **Monsieur Adelin Baiget**
* **Madame Camille Herbulot**
* **Madame Sophie Martin**
* **Monsieur Pierre Vaisset**

**11 - Indemnités de fonction du Maire et des adjoints :**

Le Maire expose que, conformément aux dispositions de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d’exercice des mandats locaux et 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, en application des articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal a la responsabilité de fixer dans les trois mois suivant son installation, le montant des indemnités de fonction dans la limite des taux maxima qu’elle à prévu pour chaque catégorie d’élus ;

Depuis la loi de 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les communes de moins de 1000 habitants et elles seules, sont tenues d’allouer au Maire l’indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique à laquelle appartient la commune (article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du CGCT) ;

Considérant que, conformément aux articles L 2123-23 pour le Maire et L 2123-24 pour les adjoints, les indemnités sont fixées en pourcentages de l’indice 1027 selon les barèmes correspondants :

L’exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* **Fixe l’indemnité du Maire à 25 % de l’indice 1027 et l’indemnité des adjoints de la manière suivante :**

**- 1er Adjoint : 8.85 % de l’indice 1027**

**- 2ème Adjoint : 8.85 % de l’indice 1027**

**- 3****ème Adjoint : 8.85 % de l’indice 1027**

**- 4ème Adjoint : 8.85 % de l’indice 1027**

**12 - Désignation des représentants à la commission vie associative :**

Suite au renouvellement des Conseillers Municipaux et à une réorganisation des délégations confiées aux élus, il convient de désigner de nouveaux délégués à la commission vie associative ;

Sur leur proposition ont été déclarés membres de la commission vie associative :

* **Sophie MARTIN**
* **Laurence Doussinet**
* **Adelin Baiget**
* **Pierre Vaisset**
* **Camille Herbulot.**

**Les autres points de ce premier semestre :**

**Les travaux de la Salle Polyvalente :**

Après près de deux mois d’arrêt dû au COVID 19 et une reprise des travaux compliquée en raison des conditions sanitaires à mettre en place, les travaux ont repris dans la première quinzaine du mois de mai. Ils devraient se terminer fin juillet/début août avec la levée des réserves. Une dépense supplémentaire imprévue est venue alourdir le coût de la réhabilitation. En effet les tuiles recouvrant la toiture étaient soit cassées, soit poreuses et étaient devenues avec le temps très fragiles. Nous avions dans un premier temps envisagé de changer que les tuiles défectueuses, mais quand nous avons commencés à rechercher ce type de tuile, elles se sont avérées totalement introuvables, et elles ne se fabriquaient plus. Nous avons donc décidé de refaire à minima la toiture sur un seul pan, ce qui nous permettait d’une part de limiter un peu le coût et d’autre part de changer les tuiles défectueuses sur l’autre pan et aussi de se constituer un petit stock.

Les derniers échafaudages seront enlevés fin août car cela n’est pas possible avant en raison des congés des entreprises.

Il restera comme dernier travail à effectuer, avant que les associations puissent en disposer, à faire passer la commission de sécurité que nous espérons pouvoir convoquer pour la dernière semaine d’août ou la première de septembre.

**Cheminement route des Pyrénées/Reguo Loungo**

La réalisation du trottoir permettant de relier la sortie de Mervilla au Cami Del Pendut commencée en janvier a été terminée environ deux semaines après la fin du confinement. Cet ouvrage va permettent de sécuriser la circulation des enfants du lotissement de Bounot qui seront amenés à prendre les transports scolaires à l’arrêt situé au Cami Del Pendut. Et pour les nombreux randonneurs de ne pas être obligés de faire un écart sur la départementale pour éviter la boue qui stagne après les passages pluvieux. Sur la partie reliant le rond-point à l’entrée de Mervilla là aussi les randonneurs, marcheurs et riverains n’auront plus à se jeter dans le fossé pour éviter les véhicules qui ne respectent pas les limitations de vitesse (pour mémoire : 50km/h).

**Chemin LAKANAL/ralentisseurs :**

Suite aux constats de l’augmentation des promeneurs et randonneurs qui circulent sur le chemin Lakanal ainsi que de la vitesse excessive des véhicules empruntant cette voirie, la vitesse y étant limité à 50Km/h nous avons fait réaliser deux aménagements. Le premier, réalisation d’un cheminement protégé entre la sortie du chemin de Moréve et l’entrée du chemin des femmes, cheminement qui s’inscrit dans le projet plus vaste de relier la route des Pyrénées à l’entrée de Vieille Toulouse par le même type de cheminement.  Ce projet est en discussion avec la nouvelle municipalité de Vieille Toulouse pour qu’il soit poursuivi jusqu‘à leur Mairie.

Le second, nous avons fait réaliser deux zones de ralentisseurs pour essayer de limiter la vitesse anormale des véhicules qui empruntent cette voirie. La signalisation verticale est en commande, et sera implantée le plus rapidement possible.

**Ecole :**

Comme les parents d’élèves ont pu le vivre, nous avons ré-ouvert l’école dès le 11 mai mais avec un nombre d’élèves réduit (environ 40 élèves), en respect du protocole applicable imposé par l’Education Nationale, et en fonction du personnel disponible Education Nationale, Mairie et Alae. A compter de début Juin le protocole sanitaire ayant été revu et « simplifié » nous avons pu ouvrir toutes les classes et accueillir pratiquement tous les élèves. Pour faire face aux contraintes de nettoyage et de désinfection la commune a embauché une personne pour une durée d’un mois et revu à la hausse le contrat de la société de nettoyage utilisée pendant l’année scolaire.

**Remerciements :**

Pendant le confinement la mairie a pu continuer de fonctionner et l’école de rouvrir en respectant les protocoles qui étaient imposés. Cela est la conséquence de l’investissement du personnel communal. Nous tenons à saluer et remercier Brigitte qui a été joignable pendant tout le confinement, ainsi que Nanou et Marina qui ont répondues présent dès le début du confinement pour accueillir les enfants des personnels prioritaires et pour ré-ouvrir l’école dès que cela a été possible. Un grand merci à elles trois.

**Vente terrain sous tennis :**

Lors des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente nous sommes tombés sur deux difficultés non prévues. Les fondations de l’ancienne terrasse n’étaient pas suffisamment ancrées au sol d’où des travaux supplémentaires de renforcement et de redéfinition de la surface de la terrasse (augmentation de de sa surface d’environ 50M2). De plus la toiture de la salle s’est avérée défectueuse, avec des tuiles très fragiles, impliquant de refaire cette toiture avant de terminer l’installation des faux plafonds et des sols. Pour faire face aux surcoûts correspondants, et afin de ne pas avoir recours aux impositions communales nous avons décidé de vendre le terrain situé au-dessous des deux terrains de tennis. Une promesse de vente est en cours de rédaction.

**Adduction d’eau :**

Au mois de juillet 2019 nous avons appris qu’une adduction d’eau partant des réservoirs de Saint-Sernin pour alimenter Castanet et Rebigue devrait être réalisée courant du second semestre 2020. Des discussions avec Réseau 31, en charge de cet aménagement passant route de Saint Sernin et route de Reguo Loungo ont retardé le début des travaux des trottoirs sur les Rd35 et Rd95 d’environ six mois afin d’estimer les différents impacts sur la circulation dans cette zone. La réalisation des trottoirs a donc commencé début janvier 2020 au lieu de juillet 2019 ; par contre ces travaux d’adduction quand ils commenceront, vont avoir un impact important sur la circulation dans cette zone est cela pendant environ 4 à 6 mois.

**Masques :**

Nous vous rappelons que nous avons procédé à une distribution de masques les 9 et 10 mai 2020, ceux qui n’étaient pas présent chez eux lors de cette distribution peuvent toujours venir les retirer à l’accueil de la mairie aux heures d’ouvertures précisées ci-dessous.

**Horaires Mairie :**